# CLINIQUE DE L'ESSONNE

## Livret d'Accueil Maternité

Almaviva santé

# Bienvenue à la maternité de la Clinique de L'Essonne

Madame,

Vous avez choisi de séjourner dans notre établissement en vue de votre accouchement et nous vous en remercions.

La Direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble des personnels techniques, administratifs et hôteliers, sont heureux de vous y accueillir. Autour d'un plateau technique performant associé à un environnement hôtelier de qualité, soyez assuré(e) que tout sera mis en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, notre établissement s'est engagé dans une démarche qualité. Il a été certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), les résultats de cette évaluation sont disponibles sur le site www.has-sante.fr et www.scope-sante.com.

Les médecins et le personnel vous remercient de votre confiance et vous souhaitent un séjour répondant à vos attentes et un prompt retour à domicile.

Melvina JABERT
Directrice

Le groupe Almaviva Santé réunit et gère des établissements de santé privés en région Sud et en région Ile-de-France. Il est le 1er groupe hospitalier privé de la région Sud et le 4ème en France.

Almaviva Santé assure la gestion de 4 000 lits et places, 250 salles d'interventions et d'examens, emploie 4 000 salariés et est partenaire de 1 300 médecins libéraux. Il regroupe toutes les disciplines médicales et chirurgicales : chirurgie, gynécologie-obstétrique (dont maternité), médecine, soins de suite et de réadaptation, dialyse et hospitalisation à domicile.

Visant une qualité de soins optimale, les établissements du groupe Almaviva Santé ont su développer leurs complémentarités médicales, techniques et administratives pour tisser un réseau de soins performant et offrir aux patients une prise en charge globale alliant qualité, confort et sécurité.

Structuré en tant que groupe de santé privé régional, Almaviva Santé a une force complémentaire : il s'appuie sur ses compétences pluridisciplinaires pour créer deux pôles régionaux d'excellence notamment dans les spécialités suivantes : orthopédie, ophtalmologie, cardiologie, gastro-entérologie, et urologie.

L'objectif ? Vous offrir une prise en charge complète pendant votre parcours de soin qui soit la plus qualitative possible et ce, tout en vous garantissant une sécurité optimale et un confort au quotidien.

**Notre Clinique porte les valeurs du Groupe Almaviva Santé auquel elle appartient.**

**Pour plus d'informations :**
**Notre site web : www.almaviva-sante.com**
**Facebook : https://www.facebook.com/almavivasante**
**Twitter : https://twitter.com/AlmavivaSante**

# Sommaire


La Clinique ..... 4
Situation Géographique ..... 4
La Maternité ..... 6
Le Plateau Technique ..... 7
Les Professionnels de l'équipe ..... 7
Votre Grossesse ..... 8
Droits et Informations ..... 14
Votre Accouchement ..... 18
Votre Séjour ..... 20
Votre Sortie ..... 23
Droits et devoirs ..... 25
Qualité et Gestions des Risques ..... 28
Hygiène et Prévention ..... 29

# La Clinique

**Principales coordonnées téléphoniques :**

| | |
|---|---|
| Standard : | 01 60 87 86 00 |
| Fax : | 01 64 97 11 63 |
| Site : | www.maternite-evry.fr |
| Mail : | contact.evry@almaviva-sante.com |
| Service Maternité suite de couches : | 01 60 87 87 10 |
| Secrétariat gynécologie : | 01 60 87 86 81 |
| Secrétariat anesthésie : | 01 60 87 86 92 |

L'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) : eoh.evry@almaviva-sante.com
Commission des Usagers (CDU) : usagers.evry@almaviva-sante.com

# Situation Géographique

L'Hôpital Privé d'Evry regroupe deux établissements :

- La Clinique de L'Essonne : Médecine Chirurgie Obstétrique
- Le Centre de Rééducation Fonctionnelle des Champs-Elysées : Soins de Suite et de Réadaptation spécialisé en rééducation neurologique et locomoteur.

Localisée au Sud-Est de la région Île-de-France, à 28km au sud de Paris, la Clinique de l'Essonne se situe sur le boulevard des Champs-Elysées et à l'angle de la rue de la clairière à proximité du Centre Commercial Evry 2 (L'Agora).

# Plan de la Clinique

| CLINIQUE DE L'ESSONNE | |
|---|---|
| bâtiment A | bâtiment B |
| sous-sol | |
| Pharmacie | IRM |
| Vestiaires | Scanner |
| Lingerie | Podologie |
| Cuisine | Plateau de Rééducation (CRF) |
| Informatique | |
| rez-de-chaussée | |
| Accueil | PMSI |
| Secrétariat médical | Tiers Payant |
| Admissions | |
| Consultations | Radiologie |
| Direction | Consultation Pédiatrie |
| Laboratoire d'analyse | |
| Assistante de direction | |
| Service Ressources Humaines<br>Cellule Planning | |
| 1er étage | |
| Bloc Obstétrical Service maternité | Ambulatoire |
| Bloc opératoire/SSPI | |
| Stérilisation | |
| 2ème étage | |
| Service Chirurgie | Secrétariat gynécologie |
| | Mammographie |
| | Service de gynécologie: Accueil et consultations<br>ORL, Ophtalmologie et maladie de l'appareil digestif |
| 3ème étage | |
| Service de chirurgie | |
| 4ème étage ( étage dédié au CRF) | |
| Facturation | |

# La Maternité

La Maternité de la Clinique de l'Essonne est une maternité de niveau 1, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une unité d'obstétrique pour la prise en charge de grossesses « physiologiques » sans complications prévisibles à la naissance.

Son plateau technique comprend tout l'équipement nécessaire pour la réanimation de la maman et du bébé si un problème survenait. La salle de réanimation néonatale est équipée de 2 tables de réanimation et de tout le matériel nécessaire à la prise en charge d'un nouveau-né nécessitant des soins techniques à la naissance.
3 couveuses permettent la surveillance rapprochée des nouveau-nés nécessitant des soins et les séances de photothérapie (en cas de jaunisse).

Notre équipe comprend des sages-femmes, des infirmières, des auxiliaires de puériculture, des aides-soignantes, présents dans le service 24h/24. Un pédiatre, des gynécologues obstétriciens, anesthésistes-réanimateurs sont d'astreinte en cas de nécessité pour la prise en charge ou la surveillance du nouveau-né.

Il est possible de rencontrer durant votre grossesse, lors du séjour en maternité ou après le retour à domicile, les professionnels travaillant en lien avec la Maternité ou l'association Parentalité Douce : assistante sociale, psychologue, médecin-nutritionniste, nous travaillons en collaboration avec la PMI (Service de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Général) et avec les sages-femmes libérales du secteur pour vous assurer une continuité des soins.

Notre Maternité réalise près de 650 accouchements par an. Nous proposons un accompagnement à taille humaine, personnalisé, respectueux de vos choix dans la mesure du possible (votre projet de naissance). Les pathologies fréquentes en cours de grossesse sont prises en charge telles que les menaces d'accouchement prématuré, le diabète gestationnel, les vomissements.
Nous disposons de 21 lits dont 7 en chambres particulières.

# Réseau PÉRINATIF SUD

La Maternité de la Clinique de l'Essonne fait partie du réseau PERINATIFSUD, composé de professionnels travaillant dans les maternités publiques et privées du département de l'Essonne.

Vous pouvez retrouver d'autres informations pratiques (annuaires, informations, etc) qui pourraient vous être utiles sur notre site internet www.maternite-evry.fr ou en annexe de ce livret d'accueil.

# Plateau Technique

Le bloc obstétrical de la maternité se compose de 3 salles d'accouchements, situées au 1er étage de la Clinique de l'Essonne. Toutes ces salles sont équipées du matériel indispensable pour garantir votre surveillance et votre sécurité ainsi que celle de votre bébé.

Si vous souhaitez une anesthésie péridurale, elle pourra vous être proposée en fonction de l'évolution de votre dilatation. Une fois la péridurale installée, il n'est plus possible de déambuler.

La sage-femme vous accompagne en respectant vos souhaits tout en garantissant la sécurité. Si un projet de naissance est établi, un temps d'échanges avec vous et votre conjoint est nécessaire pour expliquer sa faisabilité (en fonction de l'évolution du travail et de la sécurité) et en concertation avec le gynécologue-obstétricien de garde.

Nous vous rappelons que les téléphones portables sont interdits dans les salles de naissance. Des interférences peuvent avoir lieu avec les appareils de surveillance médicale.

# Les professionnels de l'équipe

| | |
|---|---|
| **Gynécologue – obstétricien** | Il effectue le suivi de votre grossesse jusqu'à votre accouchement. Le gynécologue-obstétricien de garde peut intervenir lors de votre accouchement et des suites de couches. |
| **Anesthésiste-réanimateur** | L'anesthésiste de garde peut intervenir pour soulager votre douleur pendant le travail ou intervient systématiquement lors d'une césarienne. |
| **Pédiatre** | Il effectue au moins deux visites auprès de votre enfant.<br>Il est présent à tout moment en cas de besoin. |
| **Cadre Sage-femme** | Elle coordonne le travail des différents acteurs de la naissance et veille au bon fonctionnement du service. Elle est disponible et à votre écoute. |
| **Sages-femmes** | Elles assurent les cours de préparation à l'accouchement, suivi de grossesse.<br>Elles vous prennent en charge lors de votre arrivée aux urgences obstétricales.<br>Elles s'occupent du travail et de votre accouchement. Elles assurent également votre suivi en suites de couches. Elles effectuent certains soins et examens auprès de votre bébé. |
| **Auxiliaires de Puériculture** | Elles sont en charge du suivi et de la surveillance de votre bébé.<br>Elles vous apprennent les gestes nécessaires (change, bain, …) et sont très présentes au moment des premières tétées ou des premiers biberons. |
| **Infirmières de nuit** | Elles assurent votre suivi de nuit en suite des couches dans la continuité des soins prodigués la journée. |
| **Aide-soignante** | Elles assurent votre confort (toilettes, lits, repas…) et veillent à votre bien-être. |
| **Secrétaires de gynécologie** | Elles assistent les médecins dans leur quotidien, accueillent les patientes et les renseignent sur les différentes démarches administratives à accomplir que ce soit au téléphone pour une demande de rendez-vous ou lors d'une consultation. Elles sont les premières interlocutrices de la patiente. |
| **Agents de Services Hospitaliers (ASH)** | Elles s'occupent de l'entretien et du nettoyage de la chambre. Elles assurent aussi le service des repas. |
| **Psychologue** | Elle peut vous accompagner durant la grossesse et en post-partum.<br>Des visites de courtoisie peuvent être effectuées pendant votre séjour. |
| **Assistante sociale** | Accompagne et aide pour les démarches administratives et sociales avant, pendant et après la naissance de votre enfant. |
| **Photographe** | Un photographe indépendant « Sourire d'enfants » vous propose de prendre des photos de votre bébé. Cette prestation est payante et n'est pas obligatoire ; la Clinique vous offre par son intermédiaire une photo de votre enfant. |

# Votre Grossesse

Vous trouverez en annexe de ce livret « les principales étapes et rendez-vous de votre grossesse », ce schéma retrace les principaux rendez-vous à ne pas manquer pour préparer au mieux votre accouchement et votre séjour dans notre maternité.

## Vous pensez être enceinte ?

Vous devez prendre rendez-vous avec votre gynécologue habituel ou votre sage-femme afin d'établir la confirmation de votre grossesse. Cette première consultation médicale avec votre gynécologue (ou votre sage-femme) est un moment essentiel qui permet entre autres :

- De confirmer la grossesse,
- De calculer la date probable de début de grossesse et donc de l'accouchement,
- D'évaluer les antécédents chirurgicaux-médicaux et obstétricaux,
- De diagnostiquer des anomalies éventuelles,
- De prescrire des examens complémentaires,
- De proposer un dépistage de certaines maladies (hépatite B, VIH, rubéole, toxoplasmose),
- D'informer,
- Et de conseiller et d'accompagner la future mère.

Une **prise de sang** et une échographie vous seront prescrites. Également, à cette occasion, un groupage sanguin et un dépistage de certaines maladies vous seront proposés : rubéole, toxoplasmose, hépatite B, syphilis, VIH. Selon votre état de santé, le médecin pourra prescrire d'autres examens complémentaires.

## Durant votre grossesse, un suivi médical régulier est fortement souhaité.

Si vous n'avez pas de gynécologue-obstétricien ou de sage-femme, vous trouverez dans notre rubrique praticiens et spécialités la liste des professionnels travaillant avec la Maternité de la Clinique de l'Essonne et des quels vous pourrez vous rapprocher.
Sachez que les sages-femmes libérales sont également aptes à suivre votre grossesse.

Choisir un professionnel avec qui une relation de confiance peut s'installer est indispensable pour bien vivre sa grossesse et se préparer au mieux à accueillir son enfant. Il est important d'aborder avec le professionnel de santé ses habitudes de vie quotidienne (fumeur, traitement, problèmes de sommeil, hygiène de vie…), le contexte professionnel (métier, transports, stress, fatigue…) et familial (en couple, seule, enfants à charge, personnes ressources, etc…) ainsi que son état psychologique (anxiété, préoccupations liées à la grossesse…) et social (difficultés passagères ou durables).

En fonction de vos besoins, le professionnel de santé vous orientera vers d'autres professionnels pouvant vous aider et vous accompagner durant cette période particulière et importante qu'est la grossesse.
Il s'agit en effet d'un temps donné qui permet aux futurs parents de se préparer matériellement et psychologiquement pour devenir parents.

## La déclaration de grossesse

À l'issue de l'examen médical de confirmation de votre grossesse, votre médecin vous remet un document en trois volets intitulé « Premier examen médical prénatal ».

- Adressez le volet rose à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).
- Adressez les deux feuillets bleus à votre caisse d'allocations familiales (CAF).

Pensez à mettre à jour votre carte vitale pour que les examens prénataux et l'accouchement soient pris en charge à 100 % ; la prise en charge à 100% est effective à partir du 6ème mois.
Renseignez-vous également auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales afin de savoir si vous pouvez bénéficier des prestations « familles ».

Vous pouvez consulter les sites suivants :

- Service public.fr : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N156
- Le site de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr

Un guide intitulé « je prépare l'arrivée de mon enfant » contient des informations utiles et conseils que vous pouvez télécharger notamment concernant le congé maternité (durée, indemnité journalière…).

Une assistante sociale est également disponible pour vous aider dans vos démarches, si nécessaire.

## Les Échographies

Ces échographies peuvent être effectuées par votre gynécologue habituel ou dans un centre d'imagerie médicale. D'autres échographies et examens peuvent vous être proposés par votre médecin en fonction de votre état de santé. Elles permettent de surveiller le développement du bébé ; c'est pourquoi elles doivent être réalisées à des dates précises :

3 échographies sont nécessaires pour le suivi prénatal :

- La première échographie, au cours du 3ème mois (11-13 semaines d'aménorrhée (SA)), est une échographie de datation ; le terme de la grossesse est déterminé ainsi que le nombre d'embryons.
- La deuxième échographie, à faire au cours du 5ème mois (22-24 SA), permet d'analyser la morphologie et la croissance du fœtus. Elle permet de s'assurer du bon développement des organes du fœtus.
- La troisième échographie, à faire au cours du 7ème mois (32-34 SA), pour vérifier la présentation du bébé et la localisation du placenta. En fonction de cette échographie, des orientations sur le mode d'accouchement seront abordées avec votre médecin ou votre sage-femme.

D'autres échographies et examens peuvent vous être proposés par votre médecin en fonction de votre état de santé. Ces échographies peuvent être effectuées par votre gynécologue habituel ou dans un centre d'imagerie médicale.

À chaque consultation chez votre médecin ou sage-femme et à la maternité, veuillez ne pas oublier d'apporter :

- **carte de groupe sanguin,**
- **échographies,**
- **bilans sanguins,**
- **examens cardiologiques,**
- **radiopelvimétrie si vous en possédez une,**
- **éventuelles radiologies,**
- **ordonnances de votre traitement en cours si vous en suivez un.**

Tout autre document qui pourrait être utile à bon déroulement de votre prise en charge.

## L'entretien individuel avec une sage-femme (entretien prénatal précoce)

Cet entretien est facultatif, il vous est proposé afin de vous accompagner au mieux en complément du suivi médical. Au cours de cet entretien individuel (où la présence du futur papa est bienvenue), vous pourrez poser toutes vos questions sur votre grossesse, les modifications dans votre mode de vie, vos inquiétudes, vos droits… et discuter de votre projet de naissance. Vous pourrez décider alors, de continuer ce suivi par des séances de préparation à la naissance et à la parentalité.

En cas de projet de naissance, un rendez-vous doit être pris auprès du secrétariat de gynécologie (01 60 87 86 81). Un professionnel du service de maternité vous recevra afin de réaliser votre inscription (cf. partie admission et inscription).

**Vous souhaitez accoucher à la Maternité mais votre suivi s'effectue par un praticien extérieur à la Clinique de l'Essonne :**

Vous pouvez demander à votre médecin ou sage-femme votre dossier afin de le transmettre à l'un de nos praticiens et poursuivre votre suivi de grossesse au sein de l'établissement. Il est important d'avoir eu au moins une consultation avec le gynécologue et/ou la sage-femme ainsi que la consultation d'anesthésie pour que votre inscription soit effective.

## Le projet de naissance

A l'occasion ou à l'issue de l'entretien prénatal précoce, vous pouvez rédiger un projet de naissance. Le projet de naissance est un texte libre que vous pouvez rédiger pour énoncer vos désirs lors de la naissance de votre enfant.

Vous pouvez le présenter lors de la grossesse à l'obstétricien ou à la sage-femme qui vous accompagne. Il est discuté avec l'équipe médicale afin de respecter vos souhaits tout en garantissant votre sécurité et celle de votre enfant.

Il peut être modifié tout au long de la grossesse et même en cours de travail. Il ne doit pas être figé. Quoi qu'il en soit, vous êtes (avec ou sans aide) les architectes et les concepteurs de votre projet de naissance.

## La préparation à la naissance et à la parentalité

Ces cours sont facultatifs et font suite à l'entretien individuel du 4ème mois avec une sage-femme. Ces séances s'échelonnent jusqu'au terme de votre grossesse.

Ces séances sont organisées en petit groupe ou individuellement et ont pour but de répondre à vos questions, de vous informer, d'optimiser votre potentiel afin de faciliter la naissance de votre enfant.

Ces séances peuvent avoir lieu à la Clinique de l'Essonne avec une sage-femme de l'équipe, ou au cabinet d'une sage-femme libérale. Les futurs pères sont toujours les bienvenus à cette préparation.

L'ensemble de ces 8 séances (l'entretien individuel et les 7 « cours de préparation ») est pris en charge à 100% par la CPAM. Ces séances débutent au cours du 6ème mois de grossesse.

Si vous travaillez encore, il est possible d'effectuer les séances à partir du début du congé maternité mais, probablement pas en totalité, puisque votre accouchement peut avoir lieu à partir de la fin du 8ème mois de grossesse. Ces séances peuvent avoir lieu au sein de la Clinique de l'Essonne avec une sage-femme de l'équipe Maternité ou au cabinet d'une sage-femme libérale. Vous trouverez en annexe les coordonnées utiles.

## Le rendez-vous avec un gynécologue-obstétricien de l'équipe Maternité

Si vous avez été suivie jusque-là par votre gynécologue ou sage-femme habituel, nous conseillons au cours du 6ème mois de grossesse de prendre rendez-vous avec un gynécologue-obstétricien ou une sage-femme travaillant avec la Clinique et qui vous suivra jusqu'à votre accouchement. Pensez à vous inscrire à la maternité.

## • Les démarches à l’accueil de l’enfant :

Permanence d’accueil assurée par une assistante sociale, permet aux futurs parents de recevoir des informations utiles pour mieux connaître leurs droits et devoirs en matière de travail, CAF, sécurité sociale, reconnaissance anticipée et état civil. Vous serez également informé des lieux et personnes ressources ainsi que des différents moyens de garde existants à l’issue du congé maternité.

**Pour tout renseignement, contactez Lucie CHOLEWA :**
**Tél. 01 69 47 63 70**
**Mail : assist.social02.evry@almaviva-sante.com**

## • Sensibilisation et information sur les bienfaits du massage bébé :

Cette séance proposée par l’instructrice massage pour bébé à destination des futurs parents a pour but de les sensibiliser et de les informer de l’importance du toucher. Le massage pour bébé permet l’établissement de la relation parents-bébé et favorise le bon développement de l’enfant.
Il contribue à la construction du schéma corporel et à la compréhension des besoins fondamentaux de l’enfant.

## • Massage pour bébé :

Cet atelier a pour but d’accompagner les jeunes parents dans l’apprentissage du Toucher Sain et Nourrissant au cours d’un cycle respectant le rythme du bébé et celui des parents. L’objectif de ces ateliers étant de soutenir et d’accompagner les parents vers une autre forme de communication, afin que chaque bébé soit aimé, valorisé et respecté.
Sophie Maestri, Instructrice en Massage bébé, certifiée par l’association Française de Massage Bébé.

« L’attachement c’est le lien affectif qui s’installe entre votre bébé et vous… ».
« Parce que le corps a un vécu et que dans ce vécu, s’inscrit notre empreinte psychique et émotionnelle. »

# 10 bonnes raisons d'apprendre à masser son bébé :

- C'est un moment privilégié, tendre et aimant avec son bébé (communication)
- Pour aider votre bébé à mieux dormir et par conséquent vous aussi !
- Pour soulager la constipation et stimuler son transit
- Pour soulager les maux du bébé (gaz, coliques, reflux, pleurs, etc.)
- Pour vous procurer un moment de détente à tous les deux (relax)
- Pour favoriser l'appréciation du toucher et les relations positives (respect et confiance)
- Pour stimuler le développement cognitif de votre bébé (éveil du corps et de l'esprit)
- C'est aussi grâce au toucher que l'on découvre son propre corps et que l'on s'émeut de celui des autres
- Pour aider votre bébé et vous-même à vous aimer (lien d'attachement)
- Le massage bébé met en jeu tous ses sens

Les ateliers de massage bébé s'adressent à tous les bébés, dès la naissance jusqu'à un an. Il est aussi très bénéfique et essentiel pour les bébés à besoins particuliers, prématurés, handicapés et pour leurs parents !

- **Balnéothérapie prénatale et postnatale :**

La balnéothérapie est un excellent moyen de détente et de préparation à la naissance. Elle peut s'envisager dès le 3ème mois de grossesse et peut être pratiquée jusqu'à l'accouchement.
Les exercices pratiqués en balnéothérapie sont doux et ne présentent aucune conséquence sur le déclenchement de l'accouchement mais nécessitent cependant la présentation d'un certificat médical. Ils permettent un meilleur maintien corporel et une meilleure circulation sanguine dans les membres inférieurs. La balnéothérapie prévient donc les douleurs de dos, soulage les jambes lourdes et diminue la tension artérielle. En milieu aquatique, vous vous sentirez légère et vous ne vous sentirez pas gênée par le poids du bébé.

Ce moment sera également pour vous un lieu de rencontre avec d'autres femmes et de partage d'expériences. L'eau de la balnéothérapie est chauffée à 33°C, elle favorise la détente et la relaxation avec des exercices ludiques et agréables. Même si vous ne savez pas nager, vous avez pied dans tout le bassin.

**Salle Balnéo de l'Hôpital Privé d'Evry sur place.**

La balnéothérapie postnatale procure également un sentiment de bien-être et une détente non négligeables, tout comme la préparation aquatique postnatale.
Les exercices effectués sont particulièrement adaptés au niveau abdominal et périnéal en évitant les hyperpressions néfastes.
Toujours d'une manière sympathique et conviviale, vous allez pouvoir travailler le plan musculaire et la souplesse articulaire. Cette méthode permet un massage veineux en favorisant le retour veineux et diminue les douleurs dorsales.

**Ce service est momentanément indisponible et sera de nouveau proposé très prochainement.**

### • Yoga Prénatal :

La pratique du yoga permet de mieux vivre sa grossesse tout en préparant l'arrivée du bébé. Cet atelier met l'accent sur les postures adaptées à la femme enceinte, accorde une attention particulière à la respiration et octroie des temps forts de détente et de relaxation.

Toutes nos activités ont lieu dans la salle de Bien-naître (2ème étage de la Clinique de l'Essonne près de la consultation gynécologique) ou dans certaines Maisons de Quartier de la ville d'Evry. Certains ateliers ont un coût.

### • En lien avec le réseau Périnatif Sud :

Atelier diététique : Une alimentation équilibrée et variée et une activité physique quotidienne sont très importantes pour la santé.
Une alimentation appropriée tout au long de la grossesse vous permet non seulement de couvrir vos besoins nutritionnels mais aussi ceux de votre enfant et favorise sa croissance harmonieuse.
Vous pouvez assister à des ateliers diététiques ou réunions d'éducation en santé pour les usagers femmes enceintes et leurs conjoints offerts par le Réseau Périnat IF Sud. Vous y trouverez des informations et des conseils simples pour allier plaisir et santé au quotidien.

**Inscription obligatoire auprès du Réseau Périnatif :**
**www.perinatifsud.org**

# Vos Droits & Informations

## Travail et grossesse

Après avoir informé votre employeur par écrit, quelques avantages liés à la grossesse peuvent être mis en place : aménagements du poste et des horaires de travail.

Vous pourrez dans la plupart des cas poursuivre votre activité professionnelle durant la grossesse. En lien avec votre médecin ou votre sage-femme, vous évaluerez si les tâches accomplies comportent un risque particulier. Des informations sur les éventuels risques professionnels sont disponibles auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) www.inrs.fr La médecine du travail peut également intervenir pour vous orienter et vous aider durant la grossesse. Vous pouvez consulter les droits des femmes enceintes sur le site www.sante-securite.travail.gouv.fr En termes de droits pour les femmes enceintes, nous vous rappelons qu'il est possible d'avoir, en fonction des conventions collectives, du temps journalier qui peut se cumuler pour effectuer vos séances de préparation, vos rendez-vous médicaux.

Sachez également qu'en tant que femme enceinte :

- Vous ne pouvez être licenciée (sauf conditions particulières).
- Vous pouvez démissionner sans préavis.
- Votre employeur ne peut pas prendre en compte votre état de grossesse pour refuser de vous embaucher.
- Il n'existe pas de congé allaitement, mais le Code du Travail (articles L.1225-30 et L.1225-33) autorise à libérer une heure par jour la femme pour allaiter son enfant. Cette heure n'est généralement pas rémunérée. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre employeur.

## Congé maternité/paternité

- **Congé maternité :**

J'attends 1 enfant et j'ai moins de 2 enfants à charge, mon congé prénatal sera de 6 semaines et 10 semaines postnatal. Si j'ai déjà 2 enfants à charge mon congé prénatal sera de 8 semaines et 18 en postnatal. Si j'attends des jumeaux, j'aurai droit à 12 semaines en prénatal et 22 en postnatal. Enfin, si je suis enceinte de triplés ou plus, j'aurai droit à 24 semaines en prénatal et 24 en postnatal.

- **Congé paternité :**

À l'occasion de la naissance de son enfant, le père peut bénéficier d'un congé paternité, il est de 11 jours consécutifs (18 jours pour une naissance multiple) ; il s'ajoute aux 3 jours accordés par l'employeur.

- **Congé parental d'éducation :**

Avant la fin du congé maternité, la mère ou le père peut demander à bénéficier du congé parental d'éducation pour s'occuper de son enfant.

Ce congé permet de suspendre toute activité ou de travailler à temps partiel. La durée de ce congé parental varie en fonction du nombre d'enfants. Renseignez-vous auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

## Les indemnités journalières

Si vous exercez une activité salariée ou si vous percevez une allocation chômage, l'assurance maladie vous verse des indemnités pour compenser la perte de votre salaire pendant votre congé maternité.

Votre employeur peut maintenir votre salaire pendant votre congé maternité et perçoit alors directement vos indemnités journalières (on parle de subrogation).

Le père peut percevoir des indemnités journalières pendant la durée de son congé paternité.

Les conditions pour en bénéficier sont les mêmes que pour le congé maternité et elles sont calculées selon le même principe.

## La visite des locaux de la Maternité

Une visite des locaux est organisée le jeudi après-midi à partir de 15h30. Pour plus d'information : 01 60 87 86 81 / 01 60 87 87 10 / 01 60 87 86 10.

## La planification de la consultation anesthésique

Elle est obligatoire. Cette consultation avec un médecin anesthésiste réanimateur a pour but d'évaluer le risque anesthésique en fonction des facteurs qui sont susceptibles d'interférer avec votre accouchement : vos antécédents médico-chirurgico-gynécologiques, risques d'allergie, vos traitements en cours, votre mode de vie, le déroulement de votre grossesse, le positionnement du fœtus...

En effet, le recours, si vous le souhaitez, à une péridurale qui est un acte d'anesthésie, nécessite l'intervention du médecin anesthésiste et on ne peut exclure la possibilité d'une césarienne qui est un acte chirurgical qui se déroule dans le bloc opératoire.

L'équipe des médecins anesthésistes-réanimateurs de la Clinique de l'Essonne consulte du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin.

## La planification de la dernière consultation de fin de grossesse (À partir de la 37ème semaine d'aménorrhée) avec une sage-femme de la Maternité

Ce rendez-vous est aussi fortement conseillé pour finaliser et constituer votre dossier d'accouchement. Cette étape permet de constituer votre dossier d'accouchement. Elle permet de répondre à vos dernières interrogations, de discuter de votre projet de naissance, si vous en avez un.

La sage-femme vous donne les derniers conseils.

Vous devez alors apporter tout votre suivi de grossesse (échographies, radios, résultats d'examens, bilans sanguins...) ainsi que le règlement intérieur de la maternité que vous aurez lu et signé (disponible en annexe de ce livret).

Lors de ces deux rendez-vous (la planification de la consultation d'anesthésique et de la dernière consultation de fin de grossesse) vous devez apporter :

- **Les documents relatifs à votre suivi de grossesse :**

Échographies, bilans sanguins, examens cardiologiques… radiopelvimétrie si vous en possédez une, ordonnance de votre traitement en cours (si vous en suivez un) à remettre à la sage-femme.

- **Le règlement intérieur de la Maternité :**

Il se trouve en annexe de ce livret. Il doit être lu et signé par vous puis à remettre à la sage-femme

## Le trousseau nécessaire

Afin de préparer au mieux vos affaires, nous vous proposons de retrouver la liste du trousseau nécessaire pour vous rendre à la Maternité en annexe de ce livret.

# Préparer votre Admission

## Inscription à la maternité

Un rendez-vous doit être pris auprès de la sage-femme responsable des inscriptions les lundis, mardis et jeudis au 01 60 87 86 10.

Un professionnel du service de maternité vous recevra afin de réaliser votre inscription.

Vous souhaitez accoucher à la Maternité mais votre suivi s'effectue par un praticien extérieur à la Clinique de l'Essonne :

Vous pouvez demander à votre médecin ou sage-femme votre dossier afin de le transmettre à l'un de nos praticiens et poursuivre votre suivi de grossesse au sein de l'établissement. Il est important d'avoir eu au moins une consultation avec le gynécologue et/ou la sage-femme ainsi que la consultation d'anesthésie pour que votre inscription soit effective.

## Le passeport « Hospitalisation »

Ce document, présenté sous la forme d'un livret, vous est remis dès votre inscription. Il est important que vous le lisiez attentivement avant votre séjour et que vous puissiez compléter tous les formulaires nécessaires à vote prise en charge (personne de confiance, consentement éclairé etc.)

Vous devez le ramener complété et signé lors de votre consultation avec le médecin anesthésiste ainsi que le jour de votre admission. Ce dernier sera intégré à votre dossier patient.

## La Pré-admission

Comme dans tout établissement hospitalier, vous devez accomplir certaines formalités administratives en vue de préparer votre arrivée. Les pré admissions se font tous les jours de 7h30 à 20h00 du lundi au vendredi, le samedi de 9h à 18h et de 10h à 18h les dimanches et jours fériés auprès de l'accueil de la Clinique le plus tôt possible durant la grossesse.

**Les formalités :**

Carte vitale + carte identité = DOSSIER MÉDICAL

Le jour de votre admission, si les formalités n'ont pas été accomplies préalablement, vous devez vous présenter au bureau des entrées muni des pièces suivantes :

- Votre dossier d'admission appelé « passeport » dûment rempli et signé,
- Une pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité, passeport, carte de résident…),
- Votre carte vitale ou attestation des droits à jour et 100% maternité
- Votre carte de mutuelle ou d'assurance complémentaire,
- Votre attestation de droits à la CMU (Couverture Médicale Universelle) ou votre carte d'AME (Aide Médicale de l'État),
- 100% si vous en êtes bénéficiaire,
- Après régularisation de votre dossier de sortie)

## Vous souhaitez accoucher à la Maternité mais votre suivi s'effectue par un praticien extérieur à la Clinique :

Vous pouvez demander à votre médecin ou sage-femme votre dossier afin de le transmettre à l'un de nos praticiens et poursuivre votre suivi de grossesse au sein de l'établissement. Il est important d'avoir eu au moins une consultation et l'échographie du 3ème trimestre avec le gynécologue et/ou la sage-femme ainsi que la consultation d'anesthésie pour que votre inscription soit effective.

Pour les patients mineurs ou sous tutelle :

- Les titulaires de l'autorité parentale doivent signer impérativement l'autorisation d'hospitalisation d'un patient mineur
- Pour les patients sous tutelle, son représentant légal doit fournir la copie du jugement de mise sous tutelle

## Les frais d'accouchement

Si vous êtes à jour de vos droits (déclaration de grossesse effectuée auprès de votre CPAM avant la fin du 3ème mois), vos frais d'accouchement sont remboursés directement à la Clinique par votre CPAM. Aucune participation aux frais ne vous sera demandée en dehors des frais de confort et de séjour (chambre particulière, repas accompagnant, télévision…).
Le forfait journalier (participation forfaitaire pour les frais de séjour et d'hôtellerie, habituellement non couvert par la CPAM) est également pris en charge en cas d'hospitalisation durant les 4 derniers mois de grossesse et les 12 jours suivants l'accouchement.
Attention si vous n'êtes pas à jour de vos droits le jour de votre admission, vous aurez à avancer un chèque de caution.

**Votre mutuelle peut transmettre directement ce bon de prise en charge au Bureau des admissions de la clinique :**
**• Fax : 01.64.97.11.63**
**• Les informations à donner à votre mutuelle sont :**
**• N°FINESS de l'établissement : 910805357**
**• Code DMT : MATERNITE**
**• Date de début de votre hospitalisation**

# Votre accouchement

## A quel moment venir à la maternité ?

- Pertes des eaux avec ou sans contractions
- Contractions
- Diminution ou absence de mouvement du bébé
- Date du terme
- Perte de sang abondante

## L'accouchement

Il peut durer plusieurs heures, en moyenne de 7 à 14h, mais reste dépendant de certains facteurs : le bassin de la mère, l'engagement de la tête du bébé, la position lors de l'accouchement, la présentation du bébé, la grosseur du bébé. Pour les femmes accouchant de leur premier enfant, la durée du travail peut être plus longue, la progression et l'engagement du bébé sont plus lents.

La situation psychologique de la mère au cours du travail peut également interférer dans la durée de l'accouchement. La sage-femme vous conseillera dans le choix des positions afin de faciliter la descente de votre bébé dans le bassin. Vous pouvez accoucher classiquement sur le dos ou allongée sur le côté.

Au moment de l'arrivée de bébé, le gynécologue obstétricien ou la sage-femme vous propose de venir chercher votre bébé avec les mains pour autant que tout se passe bien et propose également à la personne accompagnante de couper le cordon si elle le souhaite. Vous pouvez également faire du « peau à peau » avec votre bébé et donner la première tétée.

Les premiers soins de votre enfant se font dans la salle de naissance devant vous. En principe, le bain n'est plus donné systématiquement en salle de naissance mais s'il est important pour vous, l'auxiliaire de puériculture et la sage-femme accéderont à votre demande.

Vous restez obligatoirement au minimum deux heures en salle de naissance avec votre bébé et la personne accompagnante. Profitez de ce moment pour faire connaissance avec votre enfant : vous l'avez imaginé pendant le temps de la grossesse, il est enfin là, alors profitez de ce moment pour le découvrir.

## L'accouchement par césarienne

La décision de césarienne appartient au médecin. Elle peut avoir lieu de manière « programmée » ou « en urgence » lorsque les conditions ne sont pas favorables à un accouchement par voies naturelles. La césarienne est une intervention courante dont le déroulement est simple dans la majorité des cas.

Dans ce cas, la personne accompagnante ne peut pas être à vos côtés. L'équipe soignante est attentive à vous expliquer ce qui va se passer au fur et à mesure afin de vous rassurer dans ce moment qui peut paraître inquiétant, surtout lorsqu'il s'agit d'une césarienne dite « en urgence ».

## L'accueil et les soins du nouveau-né pendant les premiers jours de vie

Une auxiliaire de puériculture et une sage-femme réalisent les premiers soins au bébé dès la salle de naissance :

- Aspiration des mucosités et sécrétions du nez et de la bouche à l'aide d'une petite sonde, si nécessaire
- Désinfection des yeux (collyre antiseptique) pour éviter les infections
- Pesée, prise de la température, mesure du périmètre crânien
- Goutte de médicament antihémorragique (la vitamine K est la plus courante)
- Pose du bracelet d'identification
- Détermination du score d'Apgar : grille d'évaluation de la vitalité du bébé. Au cours de cet examen, certains critères sont étudiés tels que le rythme cardiaque, le tonus musculaire, la couleur (peau, lèvres, mains), les réflexes, la respiration.

**Deux consultations pédiatriques** sont prévues durant le séjour (l'une après la naissance, la seconde avant la sortie). Elles permettent un examen approfondi du bébé : examen de tous les orifices (fosses nasales, oreilles, anus,…), examen général de tous les organes, dépistage précoce de certaines maladies, étude des réflexes, taille et périmètre crânien, etc.
Les pédiatres assurant le suivi de votre bébé durant le séjour à la maternité et proposent des consultations au sein de l'établissement après la sortie. Vous pouvez trouver leurs coordonnées à la fin de ce livret.

**Le premier bain** s'effectue à partir de J+1 pour permettre à l'enfant de garder le vernix (identité odorante et repère de sa vie in-utero).

Durant votre séjour, les auxiliaires de puériculture vous proposent de vous guider et de vous accompagner dans les soins quotidiens de votre bébé, soit à la nurserie, soit dans les chambres particulières.
Un dépistage des maladies congénitales et des troubles de l'audition est réalisé durant le séjour en maternité.
Afin d'assurer un suivi du développement de votre enfant, tous les jours durant votre séjour, les auxiliaires de puériculture contrôlent la température, le poids, le taux de bilirubine (jaunisse).

Des soins de confort peuvent avoir lieu pour votre enfant durant le séjour : ostéopathie, massage bébé.

Depuis septembre 2010, un test de repérage des troubles de l'audition est effectué à chaque nouveau-né à partir du deuxième jour.

## La déclaration de naissance à l'état civil

Elle doit se faire impérativement dans les 5 jours qui suivent la naissance de votre enfant, le jour de l'accouchement ne compte pas.
La sage-femme vous remet le certificat d'accouchement qui vous permet d'effectuer la déclaration de naissance à l'État Civil de la mairie du lieu de naissance : la Mairie d'Evry.

Si vous le souhaitez, la Clinique peut se charger de faire la déclaration en Mairie si vous nous fournissez toutes les pièces justificatives nécessaires.

**Les documents à fournir pour cette déclaration sont :**

- Le certificat d'accouchement délivré par la Maternité
- Le livret de famille ou à défaut les actes de naissances, et la carte d'identité des parents non mariés
- Le livret de famille des parents mariés
- La reconnaissance anticipée (si elle a été établie pendant la grossesse),
- La carte d'identité du déclarant.

**Hôtel de ville d'Evry Service Etat Civil**
**Place des Droits de l'Homme et du Citoyen - 91011 EVRY Cedex**
**Tél. 01 60 91 60 75**
**Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 16h45**
**Mardi de 13h30 à 16h45 - Jeudi de 9h à 18h45 - Samedi de 9h à 11h45**

# Votre Séjour

Après votre accouchement et votre retour de la salle de naissance, vous êtes installée dans votre chambre avec votre bébé et prise en charge par l'équipe de suites de couches : sages-femmes, infirmières, auxiliaires de puériculture, aides-soignantes.
Elles veillent à votre confort, votre bien-être et à vos soins ainsi qu'à ceux de votre bébé en vous accompagnant dans la reconnaissance des besoins de votre enfant : alimentation, sommeil, besoins affectifs, coliques.
Les équipes s'adapteront en fonction de vos choix (allaitement, biberon, tétine, confier bébé la nuit pour se reposer, rooming-in, etc). Nous vous informons qu'une balance est à votre disposition dans le service si vous souhaitez vous peser. Notre équipe est présente pour soutenir vos compétences parentales et vous permettre de prendre confiance en vous.

## Accompagnants

La présence du papa est possible la nuit (en lit accompagnant) si vous êtes en chambre particulière. Un accompagnant peut également prendre ses repas avec vous. Pour cela, adressez- vous au personnel du service. Vous retrouverez les tarifs de ces prestations à la fin de ce livret. Au moment des soins, il peut être demandé à l'accompagnant (autre que le papa), merci de respecter cette consigne pour le respect de l'intimité.

## Chambre

Les chambres sont à 1 ou 2 lits. Elles sont dotées d'un cabinet de toilette avec W.C., de paravents pour les chambres doubles et d'un téléviseur.

## Chambre particulière

Les chambres particulières disposent d'un coin nurserie avec baignoire pour les soins et la toilette du bébé.
Si vous souhaitez une chambre particulière, il est nécessaire de la demander lors de votre arrivée dans le service (les chambres particulières sont attribuées en fonction des disponibilités, elles ne peuvent pas être réservées à l'avance).
Dans l'éventualité où votre mutuelle ne couvrirait pas cette prestation, vous aurez à en acquitter le montant au moment de la sortie.

## Culte

Sur demande, vous pouvez bénéficier de la visite d'un ministre du culte de votre choix.

## Courrier

Le courrier adressé aux patients est distribué en chambre. Vous pouvez remettre votre correspondance à l'accueil qui en assurera la transmission à la poste.

## Hygiène et environnement

La Clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux et les plantes en terre sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

## Identité

Ne soyez pas étonné(e) qu'à chaque étape de votre prise en charge, on vérifie votre identité pour vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés.
A votre arrivée au sein de l'unité de soins, un bracelet d'identification vous sera proposé par un soignant.

Ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels qui participent à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement, avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil. Soyez vigilant sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.

## Internet

La Clinique dispose d'un accès Wifi. Le code d'accès est à demander à l'accueil.

## Interprètes

Vous avez la possibilité d'être mis en relation avec une personne parlant votre langue. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel soignant de votre service.

## Linge et tenue

Une tenue vestimentaire décente est demandée aux patients circulant à l'intérieur de la Clinique. L'établissement n'assure pas l'entretien du linge personnel. Il est interdit de laver du gros linge dans les chambres. Vous retrouverez en annexe le trousseau que nous vous conseillons d'apporter avec vous durant votre séjour.

## Médicaments

Nous vous informons que si vous avez un traitement médicamenteux en cours lors de votre admission dans la Clinique, vous devez impérativement le signaler au personnel infirmier et le lui remettre (la législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication peut entrainer des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses).

Vous vous engagez donc à ne conserver aucun médicament avec vous. Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de la Clinique. Toutefois, si des médicaments de votre traitement « de ville », maintenus pendant l'hospitalisation, s'avéraient indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité (jusqu'à réapprovisionnement) d'avoir recours à vos médicaments personnels après vérification de la qualité de ceux-ci.

Le médecin /la sage femme va vous remettre ou à la personne que vous accompagnez une ordonnance de sortie qu'il vous expliquera. Lisez-la avant de quitter l'établissement. Si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à lui en parler. Il ne faut pas rester sans réponse.

Le traitement peut être différent de celui pris auparavant. Si des médicaments pris avant l'hospitalisation ont été supprimés, le médecin vous expliquera pourquoi.

Votre médecin traitant recevra un compte-rendu d'hospitalisation dans les jours suivants avec les informations sur vos changements de traitement.

## Parking

Un parking (non surveillé) est mis à la disposition des visiteurs. La Clinique décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration.

Merci de respecter le sens de circulation et de respecter les places réservées aux personnes handicapées.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, vous pouvez demander à votre accompagnant de vous déposer devant l'entrée principale de la Clinique, des fauteuils roulants seront mis à votre disposition.

## Personnel

Le personnel paramédical est placé sous l'autorité de la Coordinatrice maternité. Les différentes catégories de personnel se reconnaissent à leurs tenues de couleurs différentes. Chaque personne est également identifiée par un badge indiquant son nom et sa qualification.

Ce personnel est à votre disposition mais non à votre service, nous vous remercions d'y penser.

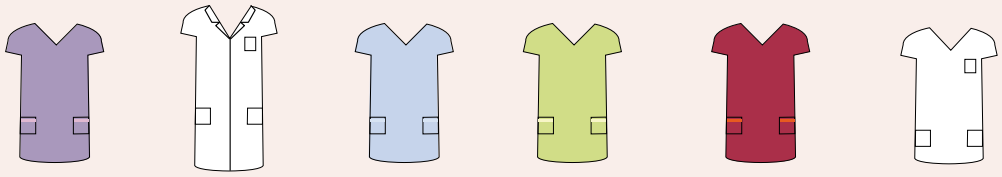

Auxiliaire Puériculture | Responsable de la Maternité | Infirmière | Aide-soignante | Sage-femme | Anesthésiste Gynécologue

## Prévention des chutes

Après une anesthésie ou une césarienne, le risque de chute s'accroît. Nous vous recommandons de ne pas réaliser votre premier lever sans être accompagné d'un personnel paramédical.

Pour la sécurité de votre bébé, veillez à ce qu'il soit toujours transporté dans le berceau et non dans les bras.

## Prothèses dentaires, auditives, lunettes

Si vous souhaitez garder vos prothèses (auditives, dentaires et verres de contact) et/ou vos lunettes durant votre séjour, pensez à apporter une boîte de rangement étiquetée au préalable avec votre nom. Nous vous déconseillons de les déposer dans un mouchoir, une compresse ou tout autre support susceptible d'être jeté. La responsabilité de la Clinique ne saurait être engagée en cas de perte ou de détérioration de ces objets.

## Repas

Élaborés avec le plus grand soin, les menus tiennent compte des prescriptions médicales relatives à votre état de santé. Si vous suivez un régime particulier, veuillez le signaler au personnel soignant dès votre arrivée.

Par mesure d'hygiène, il est interdit de ramener de la nourriture et boisson extérieure à l'établissement. La consommation de boissons alcoolisées est formellement interdite dans l'établissement.

Des distributeurs de boissons chaudes, fraîches et snacks sont à votre disposition au sein de la clinique et dans le hall à proximité de la pédiatrie. Des repas accompagnants peuvent être réservés (les tarifs sont affichés dans le hall de l'établissement et annexés au présent livret).

## Sécurité

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs et dans votre chambre.

La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

## Silence

Le silence constitue l'un des éléments du confort durant le séjour et le calme est nécessaire aux nouveaux-nés. Il est donc de rigueur dans toute la Clinique. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

En cas de non-respect, la direction se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion de la patiente.

## Surveillance

Le personnel soignant est présent 24h/24, vous pouvez en permanence faire appel à eux en cas de besoin, grâce à des sonnettes situées à votre disposition à la tête de votre lit.

## Tabac

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer et de vapoter au sein de l'établissement et de ses annexes. Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

## Téléphone

Dans votre chambre, vous pourrez bénéficier de l'ouverture de ligne du téléphone fixe en composant le code personnel qui vous sera attribué par le personnel de l'accueil. Le montant de vos communications téléphoniques consommées vous sera facturé à votre sortie.

Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de placer votre mobile en mode silencieux. L'utilisation en est interdite en salle de naissance.

## Télévision

Chaque chambre est équipée d'une télévision. L'accueil vous fournira une télécommande contre un chèque de caution, non encaissé, qui vous sera rendu lorsque la télécommande sera restituée.

## Valeurs

Évitez de garder de sommes d'argent importantes, des bijoux, etc. La direction ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol. Nous vous conseillons de déposer vos objets de valeur contre un reçu, dans le coffre de la Clinique. Vous pourrez les déposer et les retirer lors de votre sortie ou durant votre séjour, aux heures ouvrables.

## Visites et visiteurs

Pour faciliter les soins et préserver l'intimité des patients, les visites sont interdites le matin. Elles sont autorisées tous les jours de 13h00 à 20h00, sauf avis médical. Tout accompagnant ou visiteur doit quitter la chambre au moment des soins (excepté le papa). Le papa peut cependant être présent dès 8h le matin.

Pour la tranquillité des patientes et de leurs bébés, nous vous demandons de limiter le nombre de visiteurs, pas plus de deux personnes à la fois. Pour une question d'hygiène et de repos l'accès aux chambres est interdit aux mineurs excepté pour la fratrie du nouveau-né. Des sièges sont à la disposition des visiteurs qui sont priés de ne pas s'asseoir sur les lits. Nous vous recommandons d'utiliser le salon du service pour recevoir vos visites si vous êtes en chambre double.

Le patient, sa famille et ses visiteurs sont responsables des objets, mobiliers et literie qui lui sont confiés. Tout dégât occasionné sera réparé à leur frais.

# Votre Sortie

Elle est décidée sur la base de votre état de santé et celui de votre bébé. C'est donc le gynécologue-obstétricien et le pédiatre qui décident du moment de votre retour à domicile. En général, pour un accouchement par voie basse, la sortie du service maternité s'effectue 4 jours après la naissance. Après un accouchement par césarienne, la sortie se fait après 5 jours.

La sortie n'est possible qu'après le test auditif et le test de GUTHRIE sur le bébé, dépistage néonatal des maladies héréditaires ; ils se font, au plus tôt, 48 heures après la naissance. Après la visite de sortie par le pédiatre, celui-ci valide votre retour à domicile en vous remettant le carnet de santé et les ordonnances pour votre bébé. Le gynécologue-obstétricien vous remet également une ordonnance de sortie (antalgique, moyen de contraception…).

Vous devez vous rendre au bureau des entrées pour clôturer votre dossier et effectuer le règlement éventuel des frais qui restent à votre charge (forfait accompagnant, chambre individuelle…). La sage-femme des suites de couches organisera votre sortie et vous remettra le guide « des conseils de sortie » que vous pourrez également retrouver sur notre site internet. Enfin, si vous partez en voiture, pensez à l'équiper d'un siège auto pour nouveau-né.

## Sortie contre avis médical

Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé et/ou celle de votre bébé. Vous devez donc signer un formulaire de décharge mentionnant que vous avez eu connaissance des dangers de sortie prématurée.

## Appréciation de votre satisfaction

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers, nous vous encourageons à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis lors de votre sortie. Celui-ci est à remettre au personnel de l'étage ou dans l'urne située à l'accueil du service.

## De retour à votre domicile

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un suivi par une sage-femme dès votre retour à domicile. Planifiez-le avant votre sortie en en parlant avec une sage-femme du service.

## Le programme PRADO (Programme de Retour à Domicile)

C'est un service proposé par l'Assurance Maladie. Il permet une prise en charge à votre domicile, adaptée pour vous et votre enfant et est assurée par une sage-femme libérale. Après accord de l'équipe médicale, le lendemain de votre accouchement, un conseiller de l'Assurance Maladie passe dans votre chambre pour vous proposer le programme. Si vous adhérez à PRADO, il planifie le premier rendez-vous avec la sage-femme de votre choix. Ensuite dès votre retour à votre domicile, la sage-femme vous prend en charge avec votre enfant.
Le conseiller de l'Assurance Maladie reste joignable et peut vous aider dans les démarches administratives (notamment pour le rattachement de votre enfant à la sécurité sociale). Si vous avez un compte sur le site www.ameli.fr vous pouvez dès à présent vous préinscrire au programme. Les professionnels des centres de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de l'Essonne), ouverts à tous, peuvent également assurer un suivi et un accompagnement dans votre nouveau rôle de maman (pesée du bébé, conseil sur l'allaitement, dispositifs d'aide à domicile….) consultez la liste des centres sur www.essonne.fr

## Démarches administratives

Vous devez effectuer le rattachement de votre nouveau-né, pour sa couverture santé, à l'un ou aux deux parents assurés (c'est-à-dire le faire inscrire sur votre carte vitale) en remplissant le formulaire CERFA n°14445*01 et en l'adressant à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie avec un acte de naissance de votre enfant. Vous pouvez trouver ce formulaire en ligne sur www.ameli.fr ou le demander à votre centre CPAM. Vous devez également penser à envoyer un acte de naissance de votre enfant aux organismes suivants : employeur, CAF, mutuelle, assurance habitation ...

**Les deux rendez-vous médicaux sont indispensables :**

- Avec un pédiatre de votre choix ou votre médecin traitant pour un suivi pédiatrique dans le mois qui suit la naissance,
- Avec votre gynécologue, 4 à 6 semaines après votre accouchement

Les professionnels des centres de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile), ouverts à tous, peuvent également assurer un suivi et un accompagnement dans votre nouveau rôle de maman (pesée du bébé, conseil sur l'allaitement, dispositifs d'aide à domicile, etc). Consultez la liste des centres dans l'annexe « coordonnées utiles ».

# Droits & Devoirs

## Accès au dossier patient

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.
Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier patient, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Clinique.
La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication. Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier patient doit être formulée par écrit auprès de la Direction de la Clinique, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés. En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

**Modalités de conservation des dossiers :**

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical.
Le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour. Pour les mineurs, le délai est allongé jusqu'au 28ème anniversaire du patient. La Direction de la Clinique veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour. Tous les dossiers sont archivés dans des locaux sécurisés.

## Associations

Des associations sont spécialisées pour des problèmes qui peuvent vous toucher et auxquelles adhérent nos représentants des usagers. Si vous souhaitez les contacter, renseignez-vous auprès du personnel du service.

## Bientraitance

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé).
Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le responsable du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

## Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

« …toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit-être en toute circonstance traitée… » (Article L.1110-5 du Code de la Santé Publique). N'hésitez pas à exprimer votre douleur et à la signaler. En l'évoquant vous aiderez les médecins à mieux vous soulager. Les équipes soignantes vous demanderont de l'évaluer sur une échelle allant de « 0 » à « 10 ».
Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.
Notre établissement est membre du réseau de lutte contre la douleur depuis 2011 (LCD). De plus, une Ide algologue est présente au bloc opératoire et peut intervenir si besoin.

## Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections nosocomiales, il est assisté sur le terrain par une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) composée de personnel spécialisé dans ce domaine. La prévention des infections nosocomiales est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

## Commission des Usagers (CDU)

Elle veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches (décret n°2016-726 du 01/06/2016). Vous pouvez saisir la commission en adressant une lettre à la Direction ou vous rapprochant des représentants des usagers par mail : usagers.evry@almaviva-sante.com. Vous pouvez également vous renseigner auprès de la coordinatrice maternité de votre service. La liste des membres de la CDU est en annexe de ce livret. Vous pouvez également consulter les résultats des enquêtes de satisfaction qui sont affichés dans le service maternité.

## Médiateur à la consommation

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS

## Don d'organes et de tissus

Le don d'organes et de tissus est un geste de fraternité et de solidarité. En vertu de la loi applicable depuis le 1er janvier 2017, chacun d'entre nous est considéré comme donneur d'organes potentiel.
Toutefois, si vous n'entendez pas faire de don d'organe, vous devez obligatoirement vous inscrire sur le « registre national de refus » ou rédiger un document attestant votre refus, lequel sera ensuite confié à une personne dédiée. Il est donc important en amont que votre choix puisse être connu de vos proches.
Pour toutes questions : www.dondorganes.fr ou www.agence-biomedecine.fr

## Examens des plaintes et réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez adresser un courrier ou un mail à la Coordinatrice maternité ou la Direction, ou tout autre responsable. Vous pouvez, au cours de cet entretien, remplir une fiche de réclamation.
Si vous préférez, vous pouvez exprimer vos avis, remarques, propositions ainsi que vos griefs et réclamations sur la prise en charge dont vous bénéficiez au travers du questionnaire de sortie ou en adressant un courrier à la Clinique. La personne contactée veillera à ce que votre plainte soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Elle fera le lien avec la CDU et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. N'attendez pas qu'une inquiétude ou une incompréhension s'installe.
Tout le personnel médical, paramédical et administratif de la Clinique s'efforcera de répondre à vos questions et attentes.

## Information et consentement éclairé

La Loi du 4 mars 2002 a règlementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés. Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.
Votre consentement est fondamental, il vous sera demandé. Vous pourrez à tout moment le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

## Nous protégeons vos données personnelles

Nos équipes et vos représentants, sont formés aux bonnes pratiques de protection des données personnelles.
Nous ne collectons, au moment de l'admission et de l'accueil dans les services de soins, que les informations nécessaires à votre prise en charge. Nous sécurisons l'accès, l'intégrité et la disponibilité de votre dossier patient (en papier ou sur les logiciels) par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles.
Nous veillons à la conformité des acteurs internes ou externes qui interviennent, sur vos données personnelles, lors de votre parcours patient.
Nous conservons vos données dans le respect des règlementations.
Vous pouvez exercer les droits tenant à votre situation (accès, rectification, opposition, effacement, limitation, portabilité), auprès de notre délégué à la protection des données : dpo.groupe@almaviva-sante.com
Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Pour en savoir plus, toutes nos informations sont à disposition sur le site internet de l'établissement, à la rubrique « Protection des données ». Nous mettons en œuvre les traitements conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

## L'Identifiant National de Santé (INS)

A partir du 1er janvier 2021, toutes les personnes nées sur le sol français et/ou bénéficiaire de l'assurance maladie dispose d'un INS. L'INS c'est l'identifiant national de santé. Il se compose de votre numéro de sécurité sociale + vos traits d'identité de l'état civil. Il permet de : sécuriser le référencement de vos données de santé, favoriser l'échange et le partage et améliore la qualité et la sécurité de la prise en charge.

## Non divulgation de présence

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement à l'hôtesse d'accueil et au personnel soignant du service, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat. Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

## Patients mineurs et patients majeurs sous tutelle

Toute intervention ou toute anesthésie générale sur un mineur nécessite une autorisation signée par les parents ou le représentant légal. Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir, sont délivrées exclusivement à leurs représentants légaux (respectivement le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur).
Chaque fois que cela est possible, le praticien en charge d'un patient mineur ou majeur protégé informe l'intéressé(e) de manière adaptée à sa maturité ou à son discernement et le fait participer dans la même mesure à la prise de décision le concernant.
Son consentement est systématiquement recherché. Si le refus d'un traitement par le titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur entraîne des conséquences graves pour la santé de l'intéressé(e), le médecin délivre les soins indispensables.

## Personne de confiance

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation.
Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par la Clinique. Cette désignation est révocable à tout moment. Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée.
Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

## Secret médical

La Clinique et l'ensemble de son personnel sont soumis au secret médical : ils mettent en œuvre les dispositifs assurant la confidentialité des informations vous concernant.
Le Secret Médical n'est pas opposable au patient : les praticiens de la Clinique assurent, dans le respect des règles déontologiques qui sont applicables, l'information des personnes soignées.
Le personnel paramédical (infirmières, aides-soignantes, sages-femmes...) participe à cette information dans son domaine de compétence et dans le respect de ses propres règles professionnelles.

# Qualité & gestion des Risques

Les objectifs de la démarche qualité sont la sécurité du patient, la qualité des soins et la mise en place d'une dynamique de progrès.
Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le ministère de la santé.
La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS). Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé. Cette certification concerne la totalité des activités, qu'il s'agisse de l'organisation des soins, des prestations médico- techniques, de l'offre hôtelière ou logistique, de la politique managériale ou encore de la qualité et de la gestion des risques.
Pour nos patients, il s'agit de la garantie officiellement établie d'un niveau élevé de qualité et de sécurité de la prise en charge médicale, soignante, médico-technique et hôtelière.
Les rapports de certification de la Clinique sont consultables sur le site www.has-sante.fr.

## IQSS : Indicateur de Qualité et de Sécurité des Soins.

La HAS développe et généralise, depuis 2008, le recueil de données et d'informations provenant de tous les établissements de santé. Ces indicateurs donnent une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettent des comparaisons nationales.
Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, site internet de la Clinique et site internet du Ministère de la Santé : Scope Santé www.scopesante.fr.
La Clinique mène une politique de contrôle et de gestion des risques au sein de son établissement afin d'anticiper et/ou de minimiser les dommages et événements indésirables pouvant survenir aux patients, visiteurs, professionnels ou aux biens de l'établissement. Ces actions sont pilotées par un comité de coordination dont l'objectif est de fédérer les acteurs les moyens et les actions dans ce domaine.
Cette coordination intègre la gestion des risques et la gestion des vigilances sanitaires et s'articule aussi avec les structures développant les démarches d'amélioration continue de la qualité.

**Les vigilances sanitaires regroupent :**

- La Pharmacovigilance (surveillance du risque d'effets indésirables résultants de l'utilisation des médicaments),
- L'Hémovigilance (surveillance et alerte depuis la collecte de sang jusqu'au suivi des patients transfusés). Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadré par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance,
- La Matériovigilance (surveillance des incidents ou risques d'incidents pouvant résulter de l'utilisation des dispositifs médicaux),
- Réactovigilance : Surveillance des incidents et risques d'incidents résultant de l'utilisation d'un dispositif médical de diagnostic in vitro.

# Hygiène & Prévention

Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale. Une infection nosocomiale est une infection acquise par le patient lors de son séjour dans la Clinique. Elle peut être liée aux soins ou simplement survenir lors de l'hospitalisation, indépendamment de tout acte médical (par exemple, une grippe transmise d'un visiteur extérieur à un patient).
La Clinique met tout en œuvre pour réduire le plus possible le risque infectieux et assurer la qualité des soins qui vous sont prodigués.

Une Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH), constituée d'un médecin et une infirmière hygiéniste agissent au quotidien pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales.
L'EOH travaille en étroite collaboration avec la Commission Médicale d'Établissement et une équipe pluridisciplinaire rassemblant des professionnels administratifs (Direction, Responsable Qualité) comme des professionnels de terrain (Médecin biologiste, Pharmacienne, Cadres infirmiers, Médecin du travail, Chirurgiens).

L'Équipe Opérationnelle en Hygiène suit l'actualité et applique, en ce sens, les recommandations des instances publiques.

Chaque année, un programme de lutte contre les infections nosocomiales est construit, réalisé et évalué pour une amélioration constante de la qualité et de la sécurité des soins.
Mais la lutte contre les infections nosocomiales est l'affaire de tous, soignants et non soignants, patients et visiteurs. Vous pouvez ainsi nous aider dans la prévention du risque infectieux en respectant quelques mesures simples

**Avant votre hospitalisation :**

- Respectez les protocoles de préparation pré opératoire prescrit par le médecin : préparation cutanée, dépistages bactériologiques, hygiène dentaire, traitement préventif, etc...
- Préciser au praticien ou au personnel soignant si vous êtes porteur d'une bactérie résistante aux antibiotiques (BMR),

Signalez si vous avez été hospitalisé plus de 24 h hors de France, durant l'année écoulée.

## Pendant votre hospitalisation :

- Faites systématiquement appel au personnel soignant pour toute manipulation des cathéters veineux, lignes de perfusions, drains, sondes,
- Ne touchez pas à votre pansement ni aux cicatrices opératoires (en cas de césarienne),
- Pratiquez une hygiène des mains après les gestes de la vie courante et faites respecter cette pratique à vos visiteurs,
- Veillez à une hygiène corporelle et dentaire satisfaisante (toilette au savon et hygiène bucco-dentaire quotidiennes, port de linge de corps et de pyjama propres),
- Respectez et faites respecter à vos proches les précautions complémentaires destinées à éviter la transmission d'un germe dont vous pourriez être momentanément porteur. Ces précautions vous seront expliquées par le personnel soignant,
- Évitez tout contact avec un proche présentant une infection transmissible aussi banale qu'elle puisse paraître (rhume, grippe),
- Évitez de recevoir à la Clinique des enfants de moins de 15 ans : ils peuvent être en période d'incubation d'une maladie infantile,
- N'acceptez pas de fleurs ou de plantes en pots pouvant être une source d'infections.

## Après votre hospitalisation :

- Respectez les consignes données par votre praticien,
- Si vous constatez des signes tels que fièvre, rougeur ou écoulement de la plaie, douleur persistante, téléphonez immédiatement à votre praticien,
- Ne prenez pas d'antibiotiques s'ils ne sont pas prescrits par le praticien qui vous a opéré.

## Si malgré les efforts déployés par l'ensemble des professionnels une infection survenait :

- Vous en serez immédiatement informé par votre médecin
- Des examens bactériologiques seront effectués et un traitement adapté sera mis en place avec la collaboration d'un infectiologue
- L'Équipe Opérationnelle en hygiène sera mobilisée pour analyser la cause de l'infection et effectuer éventuellement le signalement à une tutelle extérieure.

Si vous souhaitez poser une question à l'Équipe Opérationnelle en Hygiène, vous pouvez le faire par mail : eoh.evry@almaviva-sante.com

Notre classement au tableau de bord national (évaluation annuelle de nos actions en hygiène) est consultable sur le site internet www.scopesante.fr. Il est également affiché dans le hall d'accueil de la Clinique.

# Moyens D'ACCÈS

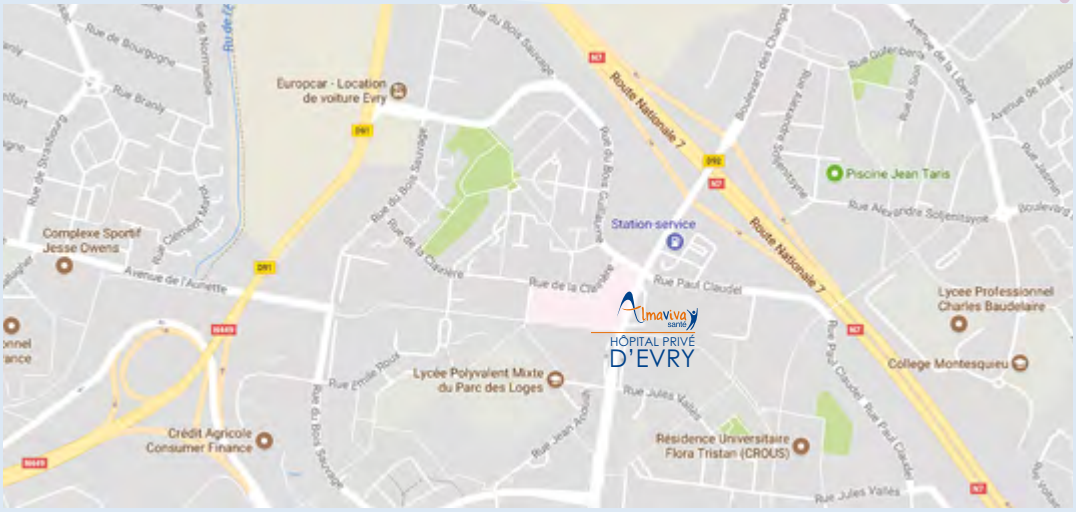


## Accès par la route

En venant de Paris, suivre la A6 direction Lyon puis la N7 direction Champs-Elysées.

## Accès par le train

**Ligne D du RER,**
**Gare de Lyon** direction Corbeil-Essonnes ou Malesherbes. Descendre à la station Evry-Courcouronnes située à 15 minutes à pied de la Clinique.

## Accès par le bus

**A partir de la station Evry-Courcouronnes**, prendre le bus « 408 » direction Evry Bras de Fer ou le « 405 » direction Ris-Orangis Bois de l'Epine RER,

**A partir de Ris-Orangis Bois de l'Epine**, prendre le « 405 » direction Corbeil-Essonnes.

## Accès sur place

Si vous êtes suivie à la Clinique de l'Essonne, notre service maternité et urgence gynécologique vous accueille 24h/24h et 7j/7j.
De 8h à 20h : vous pouvez vous présenter directement au service maternité (1ère étage de la Clinique de l'Essonne).
De 20h à 8h : sonnez côté « **urgences maternité** », porte d'entrée sur le côté gauche de la Clinique (rue de la Clairière) afin qu'un membre du personnel puisse venir vous ouvrir.

Nous vous invitons à téléphoner avant votre arrivée afin que les équipes préparent au mieux votre accueil.

## Coordonnées GPS

lat : 48.634296 - lng : 2.425355

Almaviva santé
CLINIQUE DE L'ESSONNE

Boulevard des Champs-Élysées 91024 Evry Cedex
Tél. 01 60 87 86 00
Fax 01 64 97 11 63
www.maternite-evry.fr
contact.evry@almaviva-sante.com - almaviva sante

IMPRIM'VERT PEFC 10-32-3010
Tél. : 01 46 67 11 16 - RCS Nanterre B 478 444 318 - EDITION FEVRIER 2021
Art-Linéa COMMUNICATION